

## L'embryon humain sacrifié

Article rédigé par *Pierre-Olivier Arduin*, le 08 juin 2012

**Bien que le potentiel des cellules souches adultes soit de plus en plus attesté comme le révèle un rapport du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) rendu public le mois dernier, la gauche veut libéraliser la recherche sur l'embryon dès qu'elle aura les pleins pouvoirs au Parlement.**

C'est une première. Le dernier avis du CCNE reconnaît indirectement que les cellules souches issues du placenta et du cordon ombilical sont sensiblement équivalentes aux cellules souches embryonnaires, un constat qui met en lumière l'erreur historique que le nouveau président de la République s'apprête à commettre en supprimant l'interdit de la recherche sur l'embryon inscrit dans la loi de bioéthique du 7 juillet 2011 [\[1\]](#).

« Les cellules souches mésenchymateuses collectées à partir du cordon et du placenta ont l'avantage d'être jeunes, au moins multipotentes et probablement même pluripotentes. Elles ont un potentiel au moins comparable à celui des cellules iPS obtenues par modification génétique ». Ces cellules que l'on trouve en grand nombre dans la paroi du cordon lui-même font l'objet de nombreuses publications dont les résultats sont selon le CCNE d'une « crédibilité indiscutable ». Pour les auteurs du rapport, ces entités peuvent à court et moyen terme offrir des applications importantes pour le criblage pharmaceutique des médicaments et le développement d'une médecine régénératrice au service des malades. Autrement dit, leurs potentialités font qu'elles concurrencent, voire surpassent, les cellules souches embryonnaires.

### Conservation des cellules du cordon

Déjà en 2006 lorsqu'il avait reçu de nombreux spécialistes des thérapies cellulaires, Benoît XVI avait souligné l'importance de ces travaux dont on commençait à entrevoir l'importance : « La recherche sur les souches adultes mérite une approbation et un encouragement lorsqu'elle conjugue de façon heureuse à la fois le savoir scientifique, la technologie la plus avancée dans le domaine biologique et l'éthique qui postule le respect de l'être humain à tous les stades de son existence [\[2\]](#) ». Devant les progrès enregistrés par la communauté internationale dans ce domaine, le CCNE recommande aux autorités françaises de mettre en place de puissants plateaux techniques de conservation de ces cellules de cordon pour assurer le développement d'une recherche cognitive et clinique de haut niveau.

Cette analyse du CCNE aurait pu avoir des implications majeures sur les autorisations accordées par l'Agence de la biomédecine aux équipes qui travaillent sur l'embryon et les cellules issues de sa destruction. En effet, la nouvelle loi de bioéthique du 7 juillet 2011 qu'a promis d'abroger le chef de l'Etat stipule que « la recherche sur l'embryon humain et les cellules souches embryonnaires est interdite » et que l'on ne peut déroger à cet interdit que s'il est « expressément établi qu'il est impossible de parvenir au résultat escompté par le biais d'une recherche ne recourant pas à des embryons humains ou des cellules souches embryonnaires ».

# La faute de François Hollande

On mesure aujourd'hui la faute du choix de François Hollande : en faisant sauter l'interdit de principe, il fait de l'embryon humain un vulgaire matériau d'expérimentation en le livrant aux appétits financiers des firmes de biotechnologies alors même que des alternatives scientifiques très prometteuses existent. La Fondation Jérôme Lejeune s'est étonné que la gauche, partie en guerre contre la finance et les marchés, « fasse le choix de la satisfaction d'intérêts financiers alors que se joue la dignité de l'être humain [3] ». Conséquence désastreuse de l'instauration d'un régime d'autorisation permanent, les conditions dérogatoires qui auraient pu limiter les atteintes portées à la vie humaine seront balayées sans que plus aucun élément de comparaison scientifique avec les cellules souches adultes ne soit requis. Il est même à craindre qu'un Parlement totalement acquis aux lobbies de la recherche et de l'industrie pharmaceutique profite de ce « toilettage » législatif pour autoriser dans la foulée le clonage scientifique et la création d'embryons chimères ou cybrides, une revendication récurrente de plusieurs parlementaires socialistes ces dernières années.

## « Faire preuve de résistance »

Portant un jugement sévère sur les législations qui autorisent la suppression programmée des embryons, Benoît XVI nous demande de « faire preuve de résistance » pour empêcher que cette transgression gravissime ne devienne réalité : « L'histoire elle-même a condamné par le passé et condamnera à l'avenir un tel type de science, non seulement parce qu'elle est privée de la lumière de Dieu, mais également parce qu'elle est privée d'humanité (...). Personne ne peut disposer de la vie humaine. Il faut établir une limite infranchissable à ce que nous pouvons faire et expérimenter. Face à la suppression directe de l'être humain, il ne peut y avoir ni compromis ni tergiversation [4] ».

[1] CCNE, « Utilisation des cellules souches issues du sang de cordon ombilical, du cordon lui-même et du placenta et leur conservation en biobanques. Questionnement éthique », Avis n. 117, avril 2012.

[2] Benoît XVI, *Discours devant l'Académie pontificale pour la vie à l'occasion du congrès international sur les cellules souches*, 16 septembre 2006.

[3] Fondation Jérôme Lejeune, Communiqué du 23 février 2012.

[4] Benoît XVI, *op.cit.*